

» *sacrileges*; mais aussi de défendre la Sou-  
 » veraineté spirituelle & temporelle du St.  
 » Siege, que les ennemis & ceux de la Foi  
 » Catholique, vouloient anéantir; Le Sa-  
 » cré College à la pluralité des voix y donna  
 les mains. Ce Tresor que Sixte V. mit en  
 dépôt au Château St. Ange peu avant sa  
 mort, qui arriva le 27. Août 1590. étoit  
 de sept millions d'or; on prétend qu'il n'y  
 a plus que cinq millions d'or, les autres  
 deux ayant été dépensez sous les Pontifi-  
 cats des Papes Gregoire XIV. Clement VIII.  
 Paul V. & Urbain VIII. D'autres disent,  
 que les sommes qu'on en a tirées, ont été  
 remplacées à mesure que les necessitez des  
 tems fâcheux ôt cessé; & le Pape d'aujourd'hui  
 se promet, que s'il peut pacifier les troubles  
 d'Italie, de prendre sur ses épargnes, & sur  
 les revenus de l'Eglise, de quoi remplacer  
 les sommes qu'on tirera de ce Tresor, afin  
 qu'il puisse toujours servir à ses Successeurs  
 dans pareilles occasions. Le consentement  
 donné par le Sacré College, n'est que pour  
 prendre cinq cens mille écus d'or de ce  
 dépôt.

*Mr. de  
 Tessé arrivé  
 en Italie.*

*Le Mar-  
 quis de Prié  
 va à Rome,  
 & pourquoi.*

VI. Mr. le Marechal de Tessé, Amba-  
 sassadeur extraordinaire de France, après avoir  
 fait quelque séjour à Gènes, & à la Cour  
 du Grand Duc de Toscane, se mit en  
 marche pour se rendre à Rome, où il ar-  
 riva le 13. Octobre. Les hostilités arrivées  
 dans le Ferrarois, dont nous avons parlé  
 le mois précédent \* avoient fait revoke-  
 l'ordre donné au Marquis de Prié de se ren-  
 dre à Rome, mais à peine la Cour Impé-  
 riale eut avis de l'arrivée du Marechal de  
 Tessé

\* *Voy. Nov. pag. 355.*